



UD FO 37

REVUE DE PRESSE

Semaine 36 : du 03 au 08 septembre 2018

PATRONAT

Prélèvement à la source: le Medef ne veut pas que l'entreprise collecte l'impôt AFP, 03

septembre 2018

Le président du Medef Geoffroy Roux de Bézieux a réitéré lundi son opposition à ce que les entreprises collectent l'impôt, dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source.

"L'impôt contemporain, c'est-à-dire l'impôt que l'on paye la même année que votre revenu, est une bonne chose (...) mais pas en faisant jouer à l'entreprise le rôle de percepteur", a déclaré M. Roux de Bézieux sur France info, arguant que "l'employeur n'a pas à connaître les revenus du foyer fiscal de son employé".

La réforme du prélèvement à la source, prévue fin janvier 2019, doit conduire à ce que l'impôt soit collecté directement sur les salaires ou les pensions, et non plus acquitté un an après comme c'est le cas actuellement. Chez les salariés, l'impôt sera prélevé directement par l'employeur sur la base d'un taux calculé par le fisc.

"Il faut repousser la réforme pour changer le mode de perception de l'impôt, il faut une mensualisation généralisée pour tout le monde" prélevée directement sur le compte bancaire des redevables, a-t-il ajouté, allant dans le sens d'une proposition du président (LR) de la Commission des finances de l'Assemblée Eric Woerth, membre de l'opposition.

Cette déclaration du président du Medef intervient alors que le doute concernant l'application de la réforme, déjà reportée et prévue pour janvier 2019, semble s'installer.

Samedi, Le Parisien affirmait avoir consulté une note du fisc datant de juillet révélant que la phase d'essai de cette réforme, testée auprès de certaines entreprises en vue de son entrée en vigueur, s'était soldée par des centaines de milliers d'erreurs.

Emmanuel Macron a dit jeudi attendre "des réponses précises" avant de "donner une directive finale" sur l'avenir de cette réforme, et une réunion est programmée mardi à l'Élysée, en présence de M. Macron, du Premier ministre Edouard Philippe et de Gérald Darmanin.

Le Medef prend acte du maintien de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source au 1er janvier 2019. 05.09.2018 Medef TV Communiqué

Cette réforme va entraîner une modification du rôle des entrepreneurs les transformant en collecteur d'un impôt familialisé. Un certain nombre d'inquiétudes n'ont pas été levées quant aux questions légitimes des salariés, aux coûts engendrés ou encore aux risques de contentieux.

Malgré ses réserves, le Medef fera tous ses efforts pour que la mise place du prélèvement à la source se passe le mieux possible pour les entreprises.

GOUVERNEMENT

Muriel Pénicaud : « Je fais le pari que la négociation est possible » LE MONDE | 07.09.2018

La ministre du travail évoque dans un entretien au « Monde » les discussions en cours avec les partenaires sociaux et assure qu'elle n'est « attachée à aucune piste en particulier » pour rééquilibrer les comptes de l'assurance-chômage.

Les rencontres bilatérales entre le gouvernement et les partenaires sociaux se sont achevées mercredi. Quel bilan en tirez-vous ?

Trois thématiques ont été abordées : la négociation d'une nouvelle convention Unédic sur les règles de l'assurance-chômage, la santé au travail et les indemnités journalières versées en cas d'arrêt maladie. Nous avons également demandé aux organisations patronales et syndicales quels étaient les autres sujets qui leur paraissaient devoir être inscrits à l'agenda social. Un point émerge : l'impact de la révolution numérique et de la transition écologique sur le contenu des métiers et les formes d'organisation du travail. Il s'agit d'avoir un débat approfondi au plan national. C'est un sujet qui sera aussi à l'agenda international, notamment du G7 en 2019.

Nous poursuivons notre projet de transformation après les ordonnances travail et la loi avenir professionnel. Il s'agit de créer les conditions d'un changement culturel, qui fait confiance au dialogue social sur le terrain, qui croit dans le potentiel de développement de chacune et de chacun, et qui s'appuie sur l'intelligence collective pour un projet de société centré sur le travail, l'éducation et la formation.

Qu'en est-il de l'assurance-chômage ?

L'objectif est clair : mettre en place une assurance-chômage qui n'enferme plus les personnes dans la précarité et incite davantage à la reprise d'un emploi durable. Certaines règles encouragent un recours, que nous jugeons excessif, au contrat à durée déterminée (CDD) et à l'intérim. Il faut régler ça.

Nous engageons une démarche en vue de parvenir à un diagnostic partagé, cela ne veut pas dire pour autant que tout le monde sera d'accord sur les solutions.

"Je fais le pari que la négociation est possible mais c'est entre leurs mains", déclare-t-elle.

Le document de cadrage fixant les grandes lignes de la négociation sur l'assurance-chômage sera envoyé aux partenaires sociaux "autour du 20 septembre", précise-t-elle.

Muriel Pénicaud assure que la baisse des indemnités n'est pas une fatalité et ne se dit pas attachée à une piste en particulier, comme la dégressivité des allocations.

Mais elle insiste sur la nécessité de réduire l'endettement de l'Unedic, l'organisme gestionnaire de l'assurance-chômage, et précise que le document de cadrage fixera un objectif.

Le débat portera sur le niveau et la rapidité de ce désendettement", précise la ministre du Travail.

"Le retour à l'activité durable est la raison première de ces négociations mais ce serait irresponsable de fermer les yeux sur la dette accumulée par l'Unedic", explique-t-elle : "35 milliards d'euros, soit l'équivalent d'un an de cotisations."

"La réduction progressive de cet endettement est une condition de viabilité de l'Unedic et nous allons discuter avec les partenaires sociaux des voies et moyens pour le faire."

Muriel Pénicaud dit également que la future réforme aura "forcément une incidence" sur l'allocation de solidarité spécifique (ASS), qui relève de la solidarité et est versée aux chômeurs de longue durée en fin de droits Unedic. Mais elle ne précise pas quel type d'incidence.

En matière de santé au travail, la ministre précise que des discussions sur la méthode seront menées avec les partenaires sociaux d'ici à la première quinzaine d'octobre et que les travaux sur le fond dureront jusqu'en janvier ou février.

"Un projet de loi devrait être présenté au printemps ou au début de l'été 2019", ajoute-t-elle.

Loi Pacte : les députés veulent obliger les entreprises à publier les écarts de salaires

Le 06/09/18 les échos

Un amendement au projet de loi Pacte a été déposé par des députés de la majorité dans ce sens. Le ministre de l'Economie a dit ce jeudi qu'il était favorable sur le principe à davantage de transparence.

« Tout le Pacte et rien que le Pacte », disait, il y a encore quelques jours, Olivia Grégoire, la présidente de la commission spéciale chargée d'examiner ce projet de loi à l'Assemblée. Finalement, quelques sujets annexes commencent déjà à venir se greffer sur le texte examiné en ce moment au Palais-Bourbon. S'il n'est pas question pour la présidente de la commission, pas plus que pour le ministre de l'Economie, d'accepter d'élargir la loi Pacte au travail le dimanche ou aux VTC, comme le souhaitaient certains députés LREM, la question des écarts de salaires dans l'entreprise, soulevée par l'aile gauche de la majorité, a réussi à s'imposer.

Bruno Le Maire a affirmé ce jeudi qu'il était favorable sur le principe, sans rentrer dans les détails de l'amendement. « On doit faire preuve de transparence. Je considère que dans une entreprise, il est bon que les écarts salariaux ne soient pas trop importants pour garder de la cohésion », a-t-il affirmé sur France 2.

Un engagement de campagne

L'obligation, telle que prévue dans l'amendement, serait cantonnée aux plus grandes entreprises (5.000 employés dans le monde ou 1.000 salariés en France) et consisterait à faire publier annuellement la rémunération du premier quartile et celle du troisième quartile, la rémunération moyenne, la rémunération

médiane, ainsi que le ratio entre la rémunération la plus haute et la rémunération médiane, et le ratio entre la rémunération la plus haute et la plus basse. L'entreprise devrait justifier ces écarts de salaire d'année en année. Le dialogue va s'affiner avec le gouvernement, qui pourrait juger ces obligations trop nombreuses.

Les députés signataires rappellent qu'il s'agit d'un engagement de campagne d'Emmanuel Macron qui souhaitait faire « publier par les grandes entreprises un ratio d'équité mesurant l'écart de rémunération entre le dirigeant et les salariés ».

Pratiques anglo-saxonnes

C'est aussi une façon de rapprocher la France des pratiques anglo-saxonnes. Les entreprises cotées aux Etats-Unis ont publié pour la première fois en 2018 le ratio entre le salaire de leur dirigeant et celui de l'employé médian. De même, le Royaume-Uni vient de faire voter une obligation similaire qui entrera en vigueur l'an prochain.

En France, certaines règles existent déjà pour tenter de réduire les inégalités salariales. Les entreprises publiques ou majoritairement détenues par l'Etat doivent ainsi plafonner le salaire de leur dirigeant à 450.000 euros annuels depuis 2012. C'était une promesse de François Hollande.

Pour les entreprises privées, la règle du « Say on Pay » a été renforcée en 2017 en rendant contraignant le vote de la rémunération des dirigeants par les actionnaires lors de l'assemblée générale. Pour quel résultat ? Si l'Hexagone est meilleur élève en la matière que les Etats-Unis ou même l'Allemagne et l'Espagne, les écarts de salaires entre patrons et salariés restent plus importants chez nous que dans les pays scandinaves notamment.

EMPLOI

Une courte majorité de Français pour la dégressivité des allocations-chômage Le 06/09 les échos
Les personnes sondées par l'institut Elabe se montrent plutôt favorables au projet du gouvernement en matière de réforme de l'assurance-chômage.

La réforme de l'assurance-chômage est un des dossiers chauds du gouvernement en cette rentrée et les Français semblent être plutôt favorables aux projets de l'exécutif.

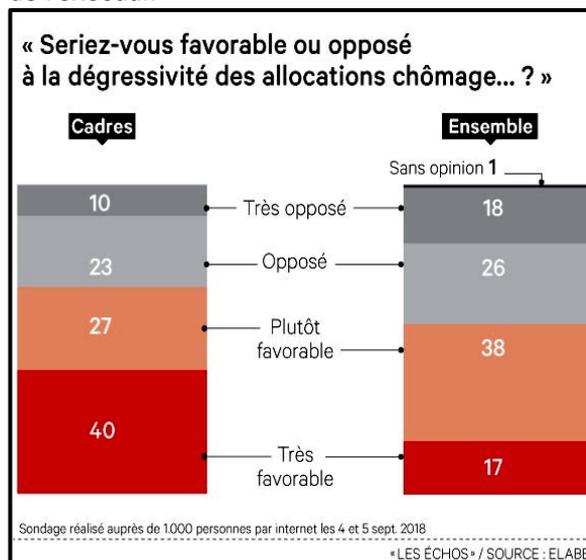
Pour six Français sur dix, l'assurance-chômage actuelle fonctionne mal, selon un sondage d'Elabe pour « Les Echos », Radio Classique et l'Institut Montaigne. Ce qui est encourageant pour le gouvernement. « L'idée que le statu quo est impossible est partagée par une majorité de Français », remarque Bernard Sananès, président d'Elabe. « Cela n'assure pas à l'exécutif que la réforme se fera tranquillement, mais le gouvernement peut espérer la faire passer sans opposition majeure. » Une des mesures envisagées par le gouvernement, la dégressivité des allocations chômage, est approuvée par une nette majorité des Français dans le cas d'une application uniquement aux cadres. En effet, 67 % des personnes interrogées par Elabe sont pour. De façon surprenante, même les cadres soutiennent une telle décision. « Ce n'est pas une mesure rejetée par l'opinion a priori. Elle apparaît comme étant moins symbolique que d'autres », souligne Bernard Sananès.

L'élargissement de la dégressivité à tous les demandeurs d'emploi divise davantage l'opinion. Elle emporte tout de même l'accord d'une majorité de Français (55 %). De façon assez ironique pour Emmanuel Macron, sur cette question, le clivage gauche-droite se recrée très clairement. Les électeurs de Jean-Luc Mélenchon en 2017 et ceux de Benoît Hamon sont contre la dégressivité qui concernerait tous les travailleurs tandis que ceux du président de la République, de François Fillon et de Marine Le Pen sont pour.

Pour l'instant, rien n'est décidé mais, le week-end dernier, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a déclaré n'avoir « aucun tabou » sur ce sujet, faisant remarquer que la France « est un des rares pays d'Europe qui indemnise les demandeurs d'emploi deux ans, voire trois ans pour les seniors, sans dégressivité ».

Les Français favorables au bonus-malus

Les Français sont aussi partagés sur l'efficacité de la dégressivité des allocations chômage en matière de retour à l'emploi. Seulement 54 % des Français considèrent que la dégressivité des allocations chômage aurait un effet dans ce sens. « C'est embêtant pour le gouvernement parce que cela signifie que l'effort de



pédagogie reste à faire auprès des Français. Il va devoir faire passer l'idée que la dégressivité n'est pas qu'une mesure budgétaire mais qu'elle a du sens sur le plan économique », prévient le président d'Elabe.

Enfin, la promesse d'Emmanuel Macron faite lors de la campagne présidentielle d'instaurer un système de bonus-malus qui pénaliserait les entreprises faisant trop souvent appel aux contrats courts est approuvée par 72 % des Français. « Alors qu'elle est vivement rejetée par le Medef, cette proposition fait relativement consensus au sein de la population française, toutes les catégories de population la soutenant en majorité », note l'étude d'Elabe.

Sondage réalisé par Internet les 4 et 5 septembre 2018, auprès d'un échantillon de 1.000 personnes, selon la méthode des quotas.

Formation : les branches professionnelles à l'heure du choix Le 07/09 AFP/les échos

Elles ont jusqu'au 31 décembre pour choisir un des onze opérateurs de compétences qui se dessinent. Le partage du pouvoir entre les fédérations patronales sera un point sensible.

Les dirigeants et administrateurs des vingt OPCA savent depuis des mois que la réforme de la formation est synonyme de tsunami pour eux.

Ce qu'ils ignoraient jusqu'à ce jeudi, c'est le nombre d'organismes paritaires appelés à survivre et chacun de leurs périmètres. **Au nom d'une plus grande cohérence des compétences, le ministère du Travail imaginait d'en agréer entre dix et quinze.** Ce devrait être onze selon les préconisations du rapport Marx-Bagorski adoubees par la ministre Muriel Pénicaud. De peur de ne pas survivre à ce grand chambardement, les OPCA se sont lancées dans un grand mercato, cajolant « leurs » branches pour les convaincre de rester, draguant « celles » de leurs confrères en leur vantant la cohérence de leur projet. Inquiet que ce foisonnement induise un trou d'air dans les entrées en formation, le ministère a avancé d'un an son calendrier : toutes les branches professionnelles devront avoir choisi un OPCO en lieu et place de leur OPCA, d'ici au 31 décembre. Faute de quoi c'est le ministère qui choisira pour elles.

Les 11 opérateurs de compétences préconisés	
Agriculture et transformation alimentaire (agriculture, maritime et alimentaire) 	Culture et médias (presse, audiovisuel) 
Industrie 	Cohésion sociale (social, insertion, sport) 
Construction (bâtiment, travaux publics) 	Santé 
Mobilité (services à l'automobile...) 	Services de proximité et artisanat (artisanat, hôtellerie...) 
Commerce (détail et grande distribution) 	Travail temporaire, propreté et sécurité 
Services financiers et conseil (banques, assurances...) 	2018 31 déc Date limite pour que chaque branche désigne son OPCO

* LES ÉCHOS / SOURCE : RAPPORT MARX-BAGORSKI

La réforme du compte personnel de formation repoussée à l'automne 07 septembre 2018, AFP

Initialement prévue au 1er janvier, la monétisation du compte personnel de formation ne verra pas le jour avant septembre 2019.

La monétisation des heures de formation, prévue dans la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée mercredi par Emmanuel Macron, aura du retard à l'allumage. « Ce qu'on va faire est unique au monde : les actifs auront 500 € crédités sur leur compte chaque année – 800 € pour ceux qui n'ont pas de diplôme -, jusqu'à 5 000 € ou 8 000 € maximum au bout de 10 ans », annonçait en juin la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, dans le Parisien - Aujourd'hui en France.

Selon nos informations, cette réforme du Compte personnel de formation (CPF), visant à comptabiliser les droits à la formation non plus en heures mais en euros, verra le jour dans un an et non pas à compter du 1er janvier 2019, comme annoncé initialement.

« Au 1er janvier 2019, il ne se passera rien pour les 30 millions d'actifs bénéficiant du CPF, la mise en œuvre pratique se fera en septembre ou octobre 2019 » nous confirme le ministère du Travail. Il faudra donc attendre le fameux jour J, pour que chacun puisse avoir sur son téléphone via une application dédiée, les crédits de formation convertis en euros, avec un accès direct à toutes les formations proposées. En entrant simplement son numéro de Sécurité sociale, chacun pourra alors s'inscrire directement, choisir la formation de son choix, savoir ce que les autres en ont pensé et payer en ligne. Et ce sans avoir à demander l'autorisation à leur employeur ni au conseiller de Pôle emploi.

Un report qui ne surprend pas les professionnels

« C'est une telle révolution qu'on a besoin de près d'un an de plus », lâche une source gouvernementale. Que va-t-il se passer en attendant ? « D'ici l'automne 2019, les anciennes règles continuent de s'appliquer.

Les salariés qui souhaitent une formation devront continuer de s'adresser à leur employeur ou leur DRH », indique le ministère.

Le report de calendrier ne surprend d'ailleurs pas les professionnels. « Il y a une période incompressible pour construire les outils, comme en 2014 lorsque le DIF (droit individuel à la formation) a été transformé en CPF : cela avait pris neuf mois pendant lesquels le marché de la formation s'était mis un peu en sommeil », réagit Aurélie Feld, présidente de CSP, un organisme de formation spécialisé dans le management et le développement personnel. Elle regrette ce flou dès l'annonce de la réforme. « Quand les effets d'une réforme ne sont pas lisibles immédiatement, cela crée forcément de l'attentisme », déplore un autre professionnel.

Une période de transition pendant laquelle des travaux d'Hercule vont être menés en coulisse. Car il s'agit bel et bien de changer toute l'ancienne tuyauterie et d'en construire une nouvelle. D'abord, en fusionnant trois entités publiques de la formation en une seule, qui sera baptisée France Compétences.

Deuxième chantier en vue, les 20 OPCA (Organismes paritaires agréés qui collectent aujourd'hui l'argent de la formation auprès des entreprises et gèrent les financements) vont être regroupées en 10 instances baptisées Opco (Opérateurs de compétences), qui auront notamment pour missions d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les petites et moyennes entreprises (PME). Ce sont les Urssaf qui, à l'avenir, collecteront la contribution obligatoire des entreprises (1,68% pour les entreprises de plus de 11 salariés et plus, 1,23% pour les moins de 10)

ECONOMIE

Fin du psychodrame sur le prélèvement à la source, qui est maintenu AFP,05 septembre 2018



Après une semaine de tergiversations, le gouvernement a annoncé mardi le maintien du prélèvement à la source au 1er janvier 2019 avec quelques ajustements, mettant fin à la cacophonie sur cette réforme controversée, à défaut de rassurer complètement ses détracteurs.

"L'impôt sur le revenu sera prélevé à la source au 1er janvier 2019", a confirmé mardi soir sur TF1 le Premier ministre Édouard Philippe, qualifiant de "bonne réforme" ce nouveau mode de collecte, appelé à révolutionner le système fiscal français.

"Nous avons travaillé d'arrache-pied depuis des mois pour faire en sorte que cela soit possible", a ajouté le chef du gouvernement, qui a participé dans la matinée à une réunion avec le président Emmanuel Macron et le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin, chargé de l'exécution de la réforme.

Ce dernier s'est voulu rassurant quant à la mise en œuvre de ce big bang fiscal, qui concerne près de 38 millions de foyers, affirmant à l'AFP que les tests menés lors de la phase d'essai n'avaient "révélé aucun dysfonctionnement".

"On aura, ici ou là, des petites difficultés en janvier prochain, c'est normal", mais "il n'y aura pas de bug systématique", a assuré le ministre.

De son côté, M. Philippe a dit ne pas croire à un effet psychologique négatif de la réforme sur les Français, malgré la baisse du salaire net qu'ils constateront logiquement sur leur feuille de paie: à l'avenir, "l'impôt va être plus simple", a-t-il résumé.

Le passage au prélèvement à la source n'empêchera pas de continuer à bénéficier de réductions ou de crédits d'impôts. Mais ils ne seront perçus par les contribuables qu'en septembre, une fois réalisée la déclaration d'impôt annuelle. Ce qui obligera les contribuables à effectuer une avance de trésorerie.

Pour éviter que ces derniers ne voient leur pouvoir d'achat amputé en début d'année, le gouvernement avait annoncé au printemps le versement d'un acompte de 30% de ce crédit, dès le mois de janvier. Mardi, l'exécutif a décidé d'aller plus loin, en portant ce niveau à 60%.

- Le Medef tempère ses critiques -

"Nous avons fait en sorte que tous ceux qui font des dons aux associations, qui bénéficient d'une réduction d'impôt, que tous ceux qui s'inscrivent dans ce type de démarches puissent bénéficier en trésorerie de la réforme", a développé Edouard Philippe.

Une solution a par ailleurs été trouvée pour les employés à domicile, dont 40.000 sur 250.000 sont assujettis à l'impôt sur le revenu, et qui ne seront prélevés à la source qu'à compter de 2020. Ils devront finalement verser un acompte annuel en septembre 2019 afin d'éviter une double imposition en 2020.

Cette intervention de M. Philippe visait à mettre un terme à une séquence de doute ouverte par M. Macron lui-même.

Avant de mettre pour de bon sur les rails **cette réforme lancée sous le quinquennat précédent** et déjà repoussée d'un an, le président de la République avait dit la semaine dernière avoir "besoin d'une série de réponses très précises et d'être sûr de ce que nos concitoyens vivront le jour où on le mettra en place si on le met en place".

De lourds efforts ont été engagés pour mettre au point la réforme. Selon Bercy, 40.000 agents ont été formés pour répondre aux questions des contribuables, et près de 195 millions d'euros ont été investis pour préparer le passage vers le nouveau mode de collecte de l'impôt.

La question était d'autant plus sensible que la réforme semble populaire: selon un sondage Odoxa pour BFM Business, Challenges et Aviva Assurances, publié mardi soir, 63% des Français interrogés y sont favorables, même s'ils lui voient de nombreux défauts, pour les entreprises et pour eux-mêmes.

Longtemps hostile à ce dispositif, le Medef a estimé mardi soir qu'"un certain nombre d'inquiétudes n'ont pas été levées". Mais l'organisation patronale a aussi tempéré ses critiques, affirmant qu'elle ferait "tous ses efforts" pour que cette mise en place "se passe le mieux possible pour les entreprises".

De son côté, le président de la Fédération française du bâtiment (FFB), Jacques Chanut, a persisté à regretter une "bien mauvaise idée qui consiste à créer un lien entre la fiscalité personnelle et l'entreprise", tout en se disant déterminé à "obtenir des compensations", via en particulier des crédits d'impôts.

Le lobby du bâtiment demande un crédit d'impôt compensatoire 05/09/2018 La Tribune

Au lendemain de la confirmation du Premier ministre, la Fédération française du bâtiment demande un crédit d'impôt pour les entreprises afin de « compenser les coûts supplémentaires » liés au prélèvement à la source.

En juillet dernier, Jacques Chanut avait qualifié le prélèvement à la source de créateur d'« emmerdes dans nos entreprises ». Ce 5 septembre 2018, le président de la Fédération française du bâtiment demande « un crédit d'impôt pour les entreprises afin [d'en] compenser les coûts supplémentaires pour [les] artisans et entrepreneurs ».

Membre du bureau exécutif du Medef depuis les années Gattaz, Jacques Chanut fait même part de « [ses] doutes sur la capacité effective de mise en œuvre technique » :

« Alors que les rémunérations et coûts des matériaux progressent vite, ils n'ont pas besoin de cette nouvelle charge ! »

Bonus-malus et TVA à 5,5 %

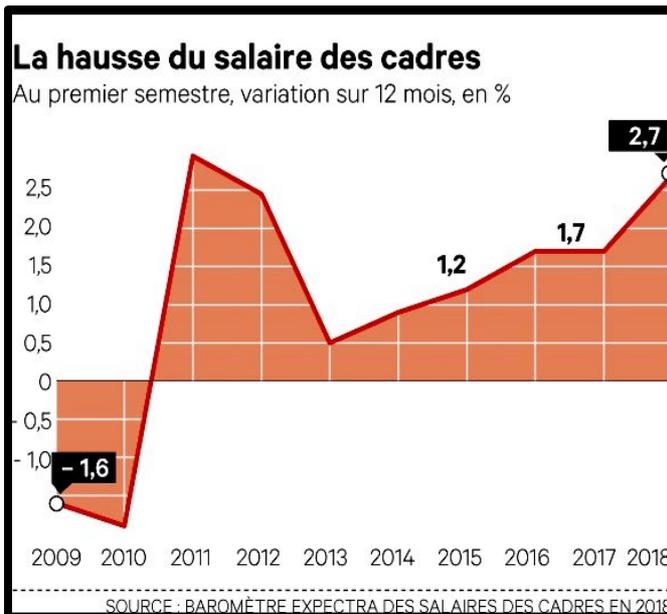
En juillet déjà, le président de ce puissant lobby du bâtiment s'alarmait des conséquences fiscales du plan de rénovation énergétique des bâtiments :

« Que va-t-il se passer avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) ? On nous dit qu'on va le transformer en prime. C'est très bien, mais on attend des précisions avec beaucoup d'inquiétudes. De même, on entend une petite musique sur l'écologie punitive... », s'impatientait Jacques Chanut.

Nicolas Hulot, alors ministre d'État chargé de la Transition écologique et solidaire, s'était en effet dit favorable à titre personnel à un bonus-malus, mais là encore, le patron de la FFB avait considéré que cela « bloquait le marché ».

Idem sur les hésitations autour du maintien de la TVA à 5,5% pour les professionnels du bâtiment. Jacques Chanut estimait que cette fiscalité allégée leur rapportait 2 à 3 milliards de chiffre d'affaires supplémentaires par an, permettait de préserver 37 à 59.000 emplois par an, et surtout allait « directement dans la poche du client ».

Comparatif : Combien reste-t-il après impôts C. International 06/09/2018



Selon ces résultats - basés sur les revenus réels extraits de plus de 77.000 fiches de paie - les salaires des cadres ont en effet augmenté de 2,7 % au premier semestre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. Non seulement ils ont enregistré un rythme plus soutenu que les années précédentes mais, surtout, il s'agit de la plus forte hausse depuis six ans, selon les experts d'Expectra.

Alors qu'il s'agit de la huitième année consécutive de hausse, la progression de la première moitié de 2018 confirme le redressement amorcé en 2015 (1,2 % cette année-là, puis 1,7 % en 2016 et 2017), après plusieurs années d'augmentations nettement plus timides et en deçà de la barre des 1 %. Pour le directeur général d'Expectra, ce bond en 2018 s'explique par le « dynamisme soutenu de l'économie française » l'année précédente.

Tous les secteurs concernés

Christophe Bougeard relève aussi une « tendance marquée des entreprises à privilégier les hausses de salaires individuelles » et constate une « guerre des talents », en particulier autour des profils numériques.

Dans le détail, quatre métiers affichent des augmentations supérieures à 8 % dans l'échantillon étudié : chef de projet web marketing (+9,5 %), responsable des études (+8,6 %), ingénieur BTP (+8,5 %) et ingénieur de maintenance (+8,1 %).

A l'échelle des secteurs, la hausse est « très homogène », relève la synthèse de l'enquête, « autour de 2,6 % ». **A l'exception du BTP**, qui se démarque avec la progression moyenne la plus élevée en 2018 (4,2 %). Secteur pour lequel il s'agit de la « plus forte évolution enregistrée sur les cinq dernières années », précise le baromètre.

Toutes filières confondues, le salaire médian brut annuel des cadres (la limite à laquelle la moitié gagne plus, l'autre moins) se situe à 44.720 euros en 2018. En termes de secteurs, l'informatique et les télécoms arrivent en deuxième place, ex aequo avec les métiers commerciaux et du marketing (+2.7%).

Les 10 meilleures progressions de salaire

Qualification (f/h)	Évolution	Médian national ¹	Filière	Domaine
1 CHEF DE PROJET WEBMARKETING	+9,5%	39 900 €	Commercial	Digital
2 RESPONSABLE DES ÉTUDES	+8,6%	45 720 €	Ingénierie & industries	Bureau d'études
3 INGÉNIEUR BTP	+8,5%	39 730 €	BTP	BTP
4 INGÉNIEUR DE MAINTENANCE	+8,1%	41 770 €	Ingénierie & industries	Exploitation & Maintenance
5 RESPONSABLE LOGISTIQUE	+7,9%	41 100 €	Ingénierie & industries	Logistique & Supply Chain
6 INGÉNIEUR SÉCURITÉ	+7,9%	42 270 €	Informatique & télécoms	Systèmes & Réseaux
7 CHEF DE PROJET INFORMATIQUE ÉTUDES	+7,4%	44 670 €	Informatique & télécoms	Audit, conseil, études
8 RESPONSABLE COMPTABILITÉ	+7,3%	44 730 €	Comptabilité & finance	Finance d'entreprise
9 INGÉNIEUR PROCESS	+7,1%	39 090 €	Ingénierie & industries	Méthodes, process, qualité
10 COMPTABLE TRÉSORERIE	+6,7%	33 620 €	Comptabilité & finance	Finance d'entreprise

¹ Salaires annuels exprimés en euros. Le salaire médian, à ne pas confondre avec le salaire moyen, situe la population en deux parties égales. Il ne s'agit ni d'un salaire minimum, ni d'un salaire maximal.



Réforme des retraites : qui seront les perdants ? 05/09/2018, la tribune

La réforme des retraites, ce sera la grande réforme du quinquennat, si elle se fait. Il ne faut pas si tromper. Il y a certes une sur-communication sur l'activisme réformateur du gouvernement. Et pour beaucoup, le gouvernement a frappé vite et fort avec les ordonnances travail. Ceux qui regardent de plus près le contenu

et la portée réelle des réformes, que ce soit la loi travail, la réforme des revenus du patrimoine, l'indemnisation du chômage, la loi Pacte, savent pourtant bien, qu'à chaque fois, on est loin de la révolution copernicienne annoncée.

Paradoxalement, sur les retraites, le gouvernement avance à pas plus feutrés. Il se laisse du temps. La réforme sera élaborée sur plus d'un an, avec pour horizon l'été 2019. Son application sera progressive et ne produira réellement des effets qu'après le quinquennat. Rien ne sera changé pour ceux qui sont à moins de 5 ans de la retraite. Il en confie le design à un homme de dialogue, ancien président du conseil économique et social. Il réaffirme son attachement au régime par répartition.

Et pourtant, toucher à l'édifice des retraites, c'est s'attaquer au premier poste de dépense de l'Etat, et à la première source d'écart des dépenses publiques hexagonales avec l'étranger. C'est réellement réformer l'Etat, non en manipulant le rabot, mais en redéfinissant un des socles du système de protection sociale.

Les grandes lignes de la réforme

On ne connaît encore que les grandes lignes de la réforme :

- Le régime serait par point ou imiterait le système de compte notionnel à la suédoise. Au-delà des différences techniques entre les deux systèmes, dans les deux cas, c'est soit l'ensemble de ce qui a été gagné tout au long de sa vie, soit tout ce qui a été cotisé qui sert de base au calcul des retraites. Là seront perdant ceux qui ont eu une carrière ascendante tardive, par rapport au système actuel. Sachant qu'aujourd'hui ce sont les 25 meilleures années qui sont retenues dans le privé. Et les 6 derniers mois dans le public.
- 2. Ces systèmes sont adossés en général avec une règle d'équilibrage automatique. Et si l'on regarde les projections du COR, même si le système est proche de l'équilibre aujourd'hui, il devrait s'en éloigner dans les 10 prochaines années. C'est en effet le cap le plus difficile à passer. Et dans tous les scénarios du COR, le découvert prévu oscille entre 0,4 et 0,7% du PIB en 2025. Le faire disparaître, cela signifie une réduction de 3 à 5% des dépenses de retraites. C'est beaucoup, même si le calcul reste très approximatif. Et cela toucherait tous les retraités.
- 3. Le système devrait inciter à travailler plus longtemps. Une fois atteint l'âge légal, un cotisant peut continuer à accumuler des points ou alimenter son compte notionnel... là aussi, il y a un coût d'opportunité par rapport au système précédent.
- 4. Il y a enfin, le volet le plus connu de la réforme. L'uniformisation des régimes. (Fonction publique, SNCF, RATP etc..sont ciblés). Potentiellement, cet alignement peut faire des perdants. Néanmoins, pour le plus gros contingent, que constitue la fonction publique, il n'y aurait pas de perte pour tout le monde. Les agents de catégorie B y gageraient. Les enseignants et les cadres sup de l'État y perdraient.

Il y a enfin encore beaucoup d'incertitudes. Sur la prise en compte des carrières longues, la pénibilité. Ces éléments seront au cœur de la négociation. Et peuvent changer beaucoup de choses. Quoiqu'il en soit, et ce n'est pas un scoop, la réforme des retraites est à haut risque pour le pouvoir d'achat des futurs retraités. Et ce ne sont pas seulement les régimes spéciaux qui sont concernés.

La France est bien championne d'Europe des prestations sociales 07/09/2018

Selon une étude du service statistique du ministère de la Santé, la France dépense beaucoup plus que le reste de l'Europe pour les retraites et la santé.

Après avoir lancé en juin le débat sur les aides sociales qui «coûtent un pognon de dingue», Emmanuel Macron présentera le 13 septembre son plan pauvreté. Tout l'enjeu est, pour lui, de rendre ces dépenses plus efficaces afin qu'elles facilitent le retour à l'emploi et n'enferment pas dans la pauvreté. Car c'est un fait: la France est en tête des pays d'Europe pour les dépenses de protection sociale, souligne la Drees, le service statistique du ministère de la Santé, dans une étude publiée ce vendredi.

«C'est d'abord à cause des retraites, où l'on dépense beaucoup plus que le reste de l'Europe, et de la santé. Mais, sur les minima sociaux, la France est aussi parmi ceux qui dépensent le plus», jure son directeur, Jean-Marc Aubert. Ainsi 4,15 millions de personnes percevaient fin 2016 au moins un des dix principaux minima (RSA, AAH, minimum vieillesse, ASS, etc.). Avec les conjoints et les enfants, 7 millions de personnes sont couvertes, soit 11 % de la population. En termes de dépenses, cela représente 26,2 milliards d'euros (1,2 % du PIB).

Reste que ces prestations réduisent bien les inégalités puisqu'elles permettent de contenir le taux de pauvreté à 14,2 % au lieu de 22,3 %. Combattant l'idée reçue que les minima sociaux dissuadent de travailler, le ministère dirigé par Agnès Buzyn note aussi que 12 % des bénéficiaires du RSA étaient salariés fin 2015,

dont 32 % en CDI. Néanmoins, la persistance dans les dispositifs reste forte: 20 % des bénéficiaires du RSA ont passé les 10 dernières années dans les minima sociaux et 49 % au moins les quatre dernières années.

SANTE-SECURITE

Arrêts maladie : la nouvelle bataille du gouvernement 06 septembre 2018

Le Premier ministre, Édouard Philippe a demandé une évaluation des causes de la hausse de 4 % des arrêts de travail. Objectif, réduire les dépenses de la Sécu et enrayer l'absentéisme qui a encore progressé en 2017.

Cette fois, ça suffit ! », s'agace Jacques Battistoni, le président de MG-France, premier syndicat de médecins généralistes. Et il l'a dit jeudi à la ministre de la Santé, Agnès Buzyn qui le recevait. « Les médecins ne sont pas responsables de la hausse continue des arrêts maladie. Regardez plutôt ce qui se passe dans les entreprises, explique-t-il, les conditions de travail qui se dégradent, la pénibilité, et des salariés que l'on récupère avec des troubles musculo-squelettiques, des dépressions, des syndromes d'épuisement... ».

Un coup de gueule qui intervient alors que ce mercredi soir, Édouard Philippe s'est saisi lui-même de ce dossier sensible en missionnant pour quatre mois Jean-Luc Bérard, directeur des ressources humaines du groupe industriel Safran, et Stéphane Seiller, magistrat à la Cour des comptes afin qu'ils dressent un « diagnostic » et proposent « un certain nombre d'évolutions » pour endiguer la hausse des prescriptions d'arrêts maladie - +4 % par an depuis 2014- qui ont coûté en 2017 10,3 Mds€.

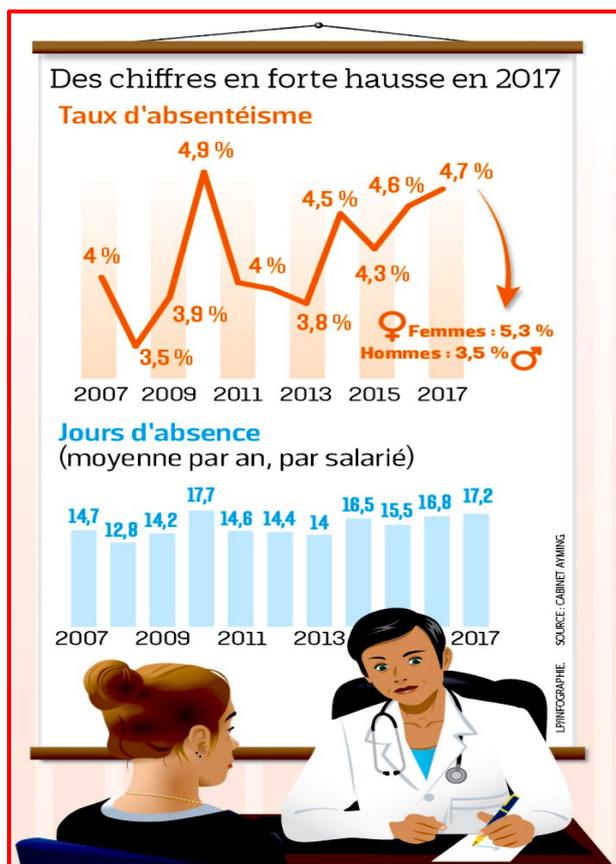
Un quart sont dûs au travail.

Un premier point devra être fait fin octobre, soit en plein débat sur le budget 2019 de la Sécu qui devrait prévoir 100 M€ d'économies sur ce volet.

15% d'arrêts « inappropriés »

C'est Agnès Buzyn qui, vendredi dernier, a allumé la mèche de la discorde en expliquant : « Quand nous contrôlons les arrêts de travail, 15 % sont inappropriés, sont des abus ». Il n'en fallait pas plus pour susciter la colère des médecins, tous syndicats confondus.

« L'assurance maladie n'arrête pas de faire pression sur nous pour que nous réduisions nos prescriptions d'arrêts maladie », explique le Dr Alice Perrain, généraliste à La Croix-en-Touraine (Indre-et-Loire) convoquée le 18 septembre prochain par un conseiller de la Sécu pour justifier sa pratique. « Il faudra qu'il me dise comment je fais quand un salarié souffre de mal de dos aigu et que son employeur refuse de le reprendre à mi-temps, ou quand une secrétaire est obligée d'attendre neuf mois pour que son employeur adapte son bureau pour qu'elle ne souffre plus... ».



43 % des salariés refusent un arrêt

Qui est responsable de cette supposée dérive ? Selon l'Irdes, un institut d'études et de recherches en santé, entre 2006 et 2015 la moitié de la hausse des dépenses de santé était liée à l'augmentation de la population et à son vieillissement. Quid du reste ? Le cabinet Rehalto, spécialiste de la prévention de l'absentéisme a mené l'enquête pour la 4^e année consécutive auprès de 1 504 salariés et 350 entreprises. « Des abus, il y en a peut-être, explique son président, Christian Mainguy. Mais à côté, 43 % des salariés déclarent avoir renoncé à un arrêt de travail pourtant légitime, pour raison financière, pour ne pas déstabiliser son service... ». Toujours selon le panel, un quart des arrêts en 2017 avaient pour origine le travail.

« Les entreprises n'ont pas grand-chose à voir dans cette évolution, c'est un phénomène de société, lié notamment au vieillissement des salariés, se défend Jean-Paul Charlez, président de l'Association nationale des DRH (ANDRH). Quel intérêt y auraient-elles alors qu'elles doivent gérer une absence, remplacer et payer la personne malade... ».

17,2 jours d'arrêts en moyenne

Des déséquilibres entre les âges et les sexes

Reste que l'absentéisme continue de progresser en France. + 4,72 % en 2017 après + 4,59 % en 2016, dans les entreprises du secteur privé, selon l'Observatoire du cabinet conseil Ayming, publié hier. Evolution qui porte selon lui à 17,2 jours par an la durée moyenne des arrêts de travail (hors maternité).

Réalisée sur 1,8 million de salariés du privé, elle souligne certaines disparités selon les âges et les sexes.

Les femmes sont par exemple plus souvent absentes que leurs congénères masculins.

Le taux d'absentéisme le plus bas concerne les moins de 25 ans. Les plus jeunes sont absents plus fréquemment, mais pour de courtes durées. L'absentéisme de longue durée (plus d'un mois d'arrêt consécutif) s'élève tout de même à 7% du total de leurs absences. Elles sont plus liées à un désengagement au poste qu'à des maladies graves.

Les plus de 55 ans ont le taux d'absentéisme le plus fort, en raison de la longueur de leurs arrêts de travail.

En juin, les chiffres de l'Assurance Maladie montraient l'augmentation des arrêts maladies de longue durée, c'est-à-dire supérieurs à trois mois, une hausse attribuée au recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans.

Face à cette évolution, le gouvernement semble déterminé à légiférer. Cet été, les Echos révélaient un projet visant à faire supporter aux entreprises la prise en charge de 4 jours d'arrêt-maladie (au-delà des 3 jours de délai de carence) pour les arrêts de moins de 8 jours. Face à la levée de boucliers des instances patronales, le gouvernement a fait machine arrière et assuré ne pas envisager une telle mesure. Et Édouard Philippe a